



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/10/136

Institutions et vie politique – désignation de représentants

**OBJET :** Modification de la Charte des  
Comités de quartier

**Séance du 20 octobre 2025**  
**Date de convocation : 14 octobre 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**23 présents – 33 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

**Absents ayant donné procuration :**

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE  
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL  
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD  
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE  
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO  
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER  
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/136

RAPPORTEUR : Magali NISSARD, adjointe

EXPOSE :

Nos sociétés évoluent et avec elles, les attentes citoyennes en matière de participation. De plus en plus, les habitants souhaitent être associés aux décisions qui concernent leur quotidien, partager leurs idées et s'impliquer dans la vie locale.

Le 27 février 2002, le vote de la loi n°2002-276 relative à la démocratie de proximité rend obligatoires les conseils de quartier dans les communes de plus de 80 000 habitants, mais laisse aux autres collectivités le choix de s'en doter. La ville de Vauvert a fait ce choix. Elle affirme ainsi sa volonté d'aller au-delà de l'obligation légale, en ouvrant des espaces de dialogue et de concertation au service du « vivre ensemble ».

Les comités de quartier sont les lieux privilégiés de cette démarche. Ils permettent aux habitants d'exprimer leurs attentes, de faire émerger des propositions, de dialoguer avec les élus et de participer activement aux projets qui façonnent la ville. Complémentaires des instances représentatives, ils viennent enrichir le débat public par l'apport des habitants, attentifs à leur cadre de vie et porteurs d'idées pour l'avenir.

Véritables relais de la citoyenneté active, les comités de quartier contribuent à renforcer la cohésion sociale, à améliorer le quotidien et à bâtir, ensemble, un cadre de vie toujours plus convivial et solidaire.

La charte des comités de quartier, adoptée en 2021, a fait l'objet d'une actualisation afin de mieux refléter les pratiques actuelles et d'apporter davantage de clarté dans son application. Les principales évolutions portent sur :

- Les modalités de composition des comités de quartier ;
- La redéfinition des rôles et responsabilités de chacun (membres du comité, coordinateur, adjoint et chargé de mission) ;
- La précision du cadre de fonctionnement, notamment concernant les motifs et procédures applicables en cas de non-respect des règles établies.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal de :

- D'approuver la charte des comités de quartiers annexée à la présente note.
- De renouveler pour une durée de 3 ans, les 5 comités de quartier
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces aux effets ci-dessus.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Suite délibération n° 2025/10/136

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**



**Benjamin ROUVIERE**



**Le maire,**



**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 030-213003411-20251020-DE202510\_0136-DE